



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-01-2026 /

Dossier complet le : 23-01-2026 /

N° d'enregistrement : 012400/KK P

1 Intitulé du projet

demande de complements dossier d'examen au cas par cas n°15062 "creation d'un bassin de retention sur la commune d'Espondeilhan - 34

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION

Raison sociale

Communaute d'Agglomeration Beziers

N° SIRET

24340076900093

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MERNARD

Prénom(s)

ROBERT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de création de bassin de protection contre les inondations. Le projet est situé sur la commune d'Espondeilhan à proximité du ruisseau de l'Aguilloux. La parcelle retenue pour implanter le bassin est la parcelle cadastrée A 1314. Il s'agit d'une parcelle de 2.3ha. Le bassin écrete les débits par surverse le long du lit de l'Aguilloux, son volume utile est de 11 000 m³. L'alimentation du bassin se fait par un chenal respectant les arbres existants. L'unité est constituée d'un remblais périphérique assimilable à une digue bien que n'entrant pas dans la définition réglementaire de celle-ci. Le bassin sera végétalisé en fin d'opération afin de permettre la reprise des végétaux endémiques.

4.2 Objectifs du projet

Lors de l'épisode pluvieux du 23 octobre 2019, la commune d'Espondeilhan a été impactée par des débordements de ruisseaux traversant la zone urbanisée. La commune a entre autres fait état d'un important axe d'écoulement au niveau de l'avenue de la Gare. Le service GEMAPI de la CABM a décidé de lancer en 2021 une étude permettant d'examiner la faisabilité de réalisation d'un bassin permettant d'écreter le débit du ruisseau de l'Aguilloux. L'objectif du bassin est d'intercepter les écoulements en amont de zone urbaine d'Espondeilhan pour écreter l'onde de crue créant des désordres sur la zone urbaine à l'aval. Les volumes d'eau interceptés seront régulés par un orifice avant leur retour dans le cours d'eau. Le bassin répond à l'objectif d'écretement pour des pluies jusqu'à l'occurrence centennale. Le dimensionnement de la surverse, garantit un fonctionnement sécurisé même au-delà de son niveau de service.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en l'élimination des broussailles et taillis des parcelles. Les déblais sont partiellement évacués. En fin d'opération, le site est ensemencé afin de favoriser la reprise des végétations endogènes. Les travaux se dérouleront en une seule phase de 20 semaines. Une entreprise spécialisée en génie végétal interviendra pour le débroussaillage de la zone et l'enherbement final. Des mesures spécifiques sont intégrées au cahier des charges vis-à-vis des risques de pollution (présence de kit dédié sur chaque machine), de la gestion des terres par un tracage obligatoire délégué par le maître de l'ouvrage via le site du RNDTS, du risque d'inondation avec un suivi météorologique renforcé (interruption des travaux et mise en sécurité des matériels en cas d'événements pluvieux annoncés). Le chantier sera entièrement clos et inaccessible au public. La bande de protection de la ripisylve sera matérialisée et strictement interdite de tout accès durant le chantier. Une partie des déblais seront définitivement stockés sur la parcelle mitoyenne pour laquelle un acte notarié régissant la convention de remblais a été établi entre le propriétaire et la communauté d'agglomération. Ces terres seront régales et nivelées vers le bassin créé, de façon à ne pas modifier le fonctionnement hydraulique du bassin versant en fin d'opération. Voir également annexe 5bis - PRÉSENTATION PROJET ET TRAVAUX

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ouvrage projeté sera un bassin écreteur. La configuration topographique du site a orienté le choix de conception vers un terrassement en déblais/remblais. Pour des pluies courantes, les écoulements du ruisseau de l'Aguilloux restent dans le lit mineur du cours d'eau sans transit dans le bassin. Pour des pluies plus intenses et jusqu'à la pluie centennale comprise, les débordements de l'Aguilloux sont dirigés vers le bassin où l'orifice de régulation limite le débit en sortie de l'ouvrage. Une fois l'épisode pluvieux terminé, le bassin se vidange gravitairement. Pour des pluies exceptionnelles supérieures à centennales, un déversoir de sécurité est présent sur l'ouvrage. Ce déversoir permet en cas de saturation de l'ouvrage de diriger les débordements de manière sécurisée vers le lit du cours d'eau. Le bassin n'a plus d'effet écreteur et le fonctionnement initial de la zone est rétabli (fonctionnement du bassin en transparence).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la rubrique 3.1.2.0, 3.2.2.0 et 3.3.1.0 de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du bassin Profondeur du bassin (maximale) volume utile du bassin	(11740, m ²) (2.90 , m) (11000, m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Commune couverte par un PLU : dernière procédure approuvée le 24/08/2021. L'emprise projet est située en zone A1 et U2 et dans un ER prévu pour. DUP en cours avec démarchage amont a

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont situées a : - ZNIEFF type 1 : 10.5km a l'est - Aqueduc de Pezenas / 9.5km a l'ouest - Vallée de l'Orb / 8km au sud - Mares de Cantagal / 9km au sud - Grand Bois, - ZNIEFF type 2 : 15km a l'est - Collines marneuses de Castel / 16km a l'ouest - Vignes du Minervois / 17.5km au nord-ouest - Montagne noire centrale
En zone de montagne ?	☐	☒	La Commune n'est pas soumise a la réglementation de la Loi Montagne Suivant l'Observatoire des Territoires : http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Suivant la cartographie interactive Picto-Occitanie : https://carto.picto-occitanie.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La Commune n'est pas soumise a la réglementation de la Loi Littoral Suivant l'Observatoire des Territoires : http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Suivant la cartographie interactive Picto-Occitanie : https://carto.picto-occitanie.fr

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le PEB le plus proche est relatif l'aéroport de Beziers-Cap d'Agde en Languedoc et est situe a 12.7km au sud de l'emprise projet. Suivant la cartographie interactive Geoportail : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le perimetre de protection des monuments historiques le plus proche est situe a 200m au sud de l'emprise projet. Suivant la cartographie de l'Atlas des Patrimoines : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Suivant la cartographie interactive Picto-Occitanie : https://carto.picto-occitanie.fr . Le projet n'est pas situe dans une zone humide RAMSAR ou identifie dans une zone humide SRCE. La Zone humide la plus proche de la trame bleu du SRCE est situee 2.2km a l'ouest au niveau du Libron. Le projet n'a pas d'impact sur cette zone.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La Commune est couverte par un PPRI. PPRI du bassin versant approuve le 24/07/2003. Zone d'implantation du projet se situe partiellement en zone R : sont admis les équipements d'interet general, une etude hydraulique
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La Commune est couverte par un PPRI. PPRI du bassin versant approuve le 24/07/2003. Zone d'implantation du projet se situe partiellement en zone R : sont admis les équipements d'interet general, une etude hydraulique devra
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Suivant la base de donnees BASOL disponible sur le site: www.georisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet est hors d'une zone de repartition des eaux. On note cependant a 2.5km la ZRE souterraine des Sables Astiens de Valras-Agde.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet est situe en dehors d'un perimetre de protection de captage d'eau destine a la consommation humaine. Suivant la cartographie interactive PicotOccitanie - Thematique ARS : https://carto.picto-occitanie.fr/1/c_captages_pp_r76.map?tic
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est present sur la commune et sur l'emprise projet. Suivant la cartographie de l'Atlas des Patrimoines : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à : - Site Natura 2000 Directive Habitat : 9.9km à l'est - Aqueduc de Pezenas - Sites Natura 2000 Directive Oiseaux : 18.5km à l'ouest - Minervoies / 14km au sud - est - Est et Sud de Beziers / 13km au nord - Le Salagou / 19km à l'est - Plaine de Villeveyrac-Montagnac
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé n'est présent sur la commune et sur l'emprise projet. Suivant la cartographie de l'Atlas des Patrimoines : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La nature du projet n'implique pas de prélèvements d'eau, il s'agit en effet d'un ouvrage de protection contre le risque inondation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Une étude du niveau de la nappe a été réalisée. Le radier du bassin a été calé au-dessus de la cote des Plus Hautes Eaux afin d'écartier tout impact.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de terrassement et d'affouillement engendreront un excédent de matériaux. Ces derniers seront soit réinvestis soit évacués dans le centre de tri le plus proche. Les matériaux excédentaires feront objet de revalorisation par remblaiement de parcelles autorisées contrôlées dans le cadre de la RNDTS.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est excédentaire en matériaux et ne nécessite aucun ajout de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Phase travaux : des déplacements seront engendrés pour la réalisation de travaux par les engins concernés. Durée du chantier : 20 semaines : peu d'impact : habitations de l'autre côté de la voie ferrée. Phase d'exploitation : Le projet n'est pas de nature à engendrer des déplacements vers le site. Il ne s'agit pas d'un espace accessible, seuls les services compétents peuvent intervenir en cas de nécessité technique. Il s'agit d'interventions ponctuelles.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Phase travaux : les opérations de terrassements, les engins de chantier entraîneront des nuisances sonores temporaires liées à la périodicité du chantier. Mesures pour limiter : travail de jour, vitesse réduite, cris du lynx sur les
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Phase travaux : les opérations de terrassements, les engins de chantier entraîneront des nuisances sonores temporaires liées à la périodicité du chantier. Mesures pour limiter : travail de jour, vitesse réduite, cris du lynx sur les
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le bassin sera la majorité du temps vide. Il ne se remplira qu'en cas d'événements pluvieux majeurs et se vidangera. Les eaux recueillies ne sont pas de nature à causer de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	non
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Phase travaux : les opérations de terrassements et les engins de chantier pourront entraîner des vibrations temporairement. Ces dernières seront limitées à la zone de travaux. Mesures pour limiter : horaires de travail
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux se dérouleront uniquement en journée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité d'un parc communal et de quelques habitations. Des émissions lumineuses sont donc présentes mais faibles et sans impacts compte
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, les diverses opérations et la circulation des véhicules de chantier entraîneront des émissions atmosphériques et des poussières. L'incidence sera faible compte tenu des mesures mises en place : limitation de la vitesse, nettoyage, arrosage... En phase exploitation : néant au vu de la nature du projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le bassin restitue les eaux pluviales au cours d'eau en écartant le débit. Le débit régulé sera restitué au cours d'eau de l'Aguilloux
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	sans objet. Le bassin restitue les eaux pluviales au cours d'eau en écartant le débit. Le débit régulé sera restitué au cours d'eau de l'Aguilloux

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents, il s'agit d'un ouvrage de protection des inondations permettant de récupérer et retenir temporairement les eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer la production de déchets. L'objectif du bassin de retention est de retenir les eaux pluviales récupérées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet n'est pas situé dans un Site Patrimonial Remarquable, un périmètre de protection au titre des monuments historiques, ou un site classé ou inscrit. Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine culturel. De plus, s'agissant d'un bassin de retention son impact paysager est faible. Le projet peut potentiellement avoir une incidence sur le patrimoine archéologique, il est
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet a pour objectif de retenir temporairement les eaux de pluie et de ruissellement après un épisode pluvieux. Il est un ouvrage de protection contre le risque incendie et a pour objectif de protéger les biens et les personnes face à ce risque. Le projet a un impact au niveau des sols au vu de sa nature même et des travaux devant être réalisés : affouillements. Cependant l'activité

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Voir etude hydraulique en annexe 11 et reduction des aleas en annexe 12

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir etude hydraulique en annexe 11 et reduction des aleas en annexe 12

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir annexe 9 - Prediagnostic faune et flore - Identification et explication des mesures ER Dans le cadre du projet, un panel de mesures d'évitement et de réduction ont été définies dès la phase conception afin d'éviter et de réduire l'impact du projet sur l'environnement. Ces mesures ont consisté à prendre en compte les principaux enjeux et les recommandations spécifiques des experts dans l'objectif de concevoir une implantation de moindre impact. ME01 - Evitement de secteurs à enjeux écologiques lors de la conception du projet - Phase conception ME02 Balisage préventif pour la mise en défens des zones à enjeux et respect des emprises strictes - Phase conception ME03 Eviter le piégeage des amphibiens dans le bassin de protection contre les inondations - Phase conception MR01 Adaptation du calendrier d'interventions selon les périodes de sensibilité de la faune - Phase conception MR02 Rendre la zone d'emprise des travaux moins attractives pour la reproduction des amphibiens - Phase Travaux / Exploitation MR03 Limitation de la dissémination des espèces exotiques envahissantes - Phase Travaux MR04 Limitation de la pollution lumineuse - Phase Travaux MR05 Dispositions générales garantissant un chantier respectueux de l'environnement et limitant le risque de pollutions chroniques ou accidentelles en phase travaux - Phase Travaux/Exploitation MR06 Limitation des risques liés aux travaux en cours d'eau - Phase Travaux MR07 Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un par un écologue - Phases Travaux/Exploitation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est de nature a proteger les personnes et les biens contre le risque inondation, il repond donc a un interet collectif. Le pre diagnostic faune et flore precise des mesures Eviter Reduire qui seront respectees afin de limiter les impacts du projet. L'objectif du projet est d'eviter la zone preconisee par le Bureau Environnementaliste (en cours de reflexion) Le projet s'implante sur une zone en friche agricole, ou l'activite viticole n'est plus exercee, il n'y a donc pas d'impact sur l'activite agricole.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MALRIC

Prénom MArien

Qualité du signataire Technicien GEMAPI

À BEZIERS

Fait le 23-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)